

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

N°A 2023-67

Objet : ODP RD 568– RAZEL BEC- Prolongation A 2023-51 jusqu'à fin novembre.
Suivi par : CDSPM GIMENES

Le Maire de la Commune du ROVE,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2213-2, L.2213-3 et L.2213-4,
- **Vu** le Code de la Route réglementant la circulation notamment les articles L325-1 et R325-1 et suivants, **Vu** l'article R610-5 du Code Pénal,
- **Vu** la demande de prolongation de l'arrêté A 2023-51 par les sociétés RAZEL BEC et MALET,
- **Vu** le décret N° 2005-1148 du 06 novembre 2005,
- **Considérant** la nécessité de pouvoir occuper le domaine public en vue de réaliser les travaux d'aménagement de la traversée du ROVE Route départementale 568, du rond-point du DOUARD au carrefour JEAN JAURES.

A R R E T E

ARTICLE 1^{er}

La société RAZEL BEC est autorisée à circuler et à occuper le domaine public RD 568 afin de réaliser les travaux précités.

L'autorisation est également valable pour les entreprises sous-traitantes MALET, SPIE BATIGNOLES autres éventuels sous-traitants.

ARTICLE II

Cette autorisation permanente est valable jusqu'au jeudi 30 novembre 2023.

ARTICLE III

La signalisation nécessaire sera mise en place par la société intervenante de manière à prévenir les usagers de la route des travaux en cours.

ARTICLE IV

Les usagers devront se conformer à la signalisation en place ainsi qu'aux instructions qui pourraient leur être données par les agents chargés du service d'ordre.

Tous les véhicules en stationnement irrégulier ou gênant seront mis en fourrière.

ARTICLE V

Madame la Directrice Générale des Services

Monsieur le responsable de la Police municipale de Police Municipale,

Monsieur le Commandant de Brigade de Carry-le-Rouet,

Monsieur le responsable du service local de la Communauté Urbaine de Marseille,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au ROVE, le 27 septembre 2023

Georges ROSSO
Maire du ROVE

Vice-président de la Métropole Aix-Marseille Provence
Chevalier de la Légion d'Honneur

